

Droit de l'environnement dans la pratique DEP

Directives pour les auteurs des rubriques «Article principal» et «Forum»

La revue «Droit de l'environnement dans la pratique DEP» est une publication centrale pour le travail scientifique et pratique ainsi que pour la justice dans le domaine du droit de l'environnement. Chez ProLitteris, le DEP est classé dans la catégorie des «revues scientifiques». L'assurance de la qualité relève de la compétence de la commission de rédaction, qui réunit des spécialistes confirmés en matière de doctrine, de justice, de barreau et d'exécution.

Article principal et Forum

Ces deux rubriques se distinguent par une méthode irréprochable, une rédaction rigoureuse et un appareil scientifique.

La rubrique «Article principal» publie des contributions réunissant les connaissances et les expériences acquises dans différents domaines spécifiques du droit de l'environnement. Elle s'intéresse aux contenus, aux objectifs et aux stratégies ayant une pertinence en droit de l'environnement. Les contributions y contenues ont pour but d'offrir aux lectrices et lecteurs un aperçu des connaissances et réflexions actuelles en droit de l'environnement et de montrer quels sont les besoins concrets et les conclusions à tirer pour la pratique (jurisprudence, exécution, barreau) et pour la science juridique.

La rubrique «Forum» contient des contributions plus courtes. Celles-ci se caractérisent d'une part par l'éclairage critique qu'elles apportent sur les développements concrets dans la jurisprudence, dans l'exécution ou dans la politique environnementale; d'autre part, elles peuvent également présenter une composante subjective et ainsi contribuer à la formation de l'opinion.

Directives

Envoi d'un concept

Il peut être recommandé de remettre un concept au secrétariat avant de procéder à la rédaction d'une contribution au DEP, afin d'en définir le contenu, la structure et les attentes.

Envoi d'une contribution

Les nouvelles contributions et les contributions révisées doivent être envoyées par courrier électronique à info@vur-ade.ch (document Word). La réception du manuscrit est confirmée.

Volume de la contribution

En principe, les «Articles principaux» contiennent au plus 80 000 caractères (espaces et notes de bas de page compris).

En principe, les «Contributions au forum» contiennent au plus 40 000 caractères (espaces et notes de bas de page compris).

Les contributions doivent être accompagnées d'un résumé d'une page DEP au maximum (soit environ 3200 caractères, espaces compris). Le résumé doit être rédigé dans la même langue que celle de la contribution.

Procédure d'évaluation

La procédure d'évaluation doit permettre à la commission de rédaction de contrôler la contribution d'un point de vue matériel et rédactionnel. Les contributions publiées dans les rubriques «Article principal» et «Forum» sont en principe soumises à une procédure d'évaluation anonyme. L'évaluation est effectuée par au moins deux membres de la commission de rédaction ou par des experts appropriés. La procédure d'évaluation a pour but de garantir la qualité des différentes contributions, d'assurer leur lien avec la pratique et de soutenir la rédaction dans sa décision d'accepter ou de rejeter un manuscrit. Le secrétariat conduit la procédure d'évaluation; si les évaluateurs y consentent, des questions spécifiques peuvent être discutées et réglées directement entre les auteur(e)s et les évaluateurs.

Les manuscrits sont appréciés selon les critères suivants: orientation thématique de la contribution, apport de connaissances et originalité, lien avec la pratique, lisibilité, méthodologie correcte, présentation précise des résultats, plausibilité des conclusions, illustration appropriée, pertinence de la littérature et de la jurisprudence citées.

Les évaluateurs disposent de quatre semaines pour procéder à leur examen. Les auteur(e)s reçoivent ensuite le texte en format Word ainsi qu'un rapport d'évaluation indiquant le résultat de l'évaluation (acceptation, révision ou refus).

Lors de la révision, il convient de répondre aux différentes critiques des évaluateurs et d'indiquer comment elles ont été traitées. En cas de rejet de certains éléments de la critique, ce rejet doit être motivé.

Epreuves / bon à tirer

Avant l'impression, les épreuves sont remises aux auteur(e)s, qui donnent leur accord formel à la publication (bon à tirer).

Droits et obligations des auteures et auteurs

Les manuscrits soumis seront traités de manière confidentielle par le secrétariat et par les personnes procédant à l'évaluation.

Les auteures et auteurs reçoivent leur article sous forme de fichier PDF ainsi qu'au minimum cinq, au maximum 50 exemplaires de la revue. Les contributions peuvent être publiées sans délai d'attente sur des listes de publication ou sur d'autres supports similaires dans leur format original et avec indication de leur source.

Les manuscrits envoyés au DEP ne peuvent pas avoir déjà été publiés ou soumis auprès d'un autre organe de publication. Les auteures et auteurs ont toutefois la possibilité de soumettre au DEP des contributions ayant déjà été publiées dans une autre revue, dans la mesure où ces contributions ont été remaniées conformément à l'orientation du DEP. La contribution originale doit être correctement citée dans sa seconde publication. En cas de pluralité d'auteur(e)s, l'auteur(e) correspondant(e) est dûment habilité(e) à autoriser la publication.

La reproduction ultérieure d'un article publié dans le DEP est possible. Les auteures et auteurs s'engagent à mentionner la première publication dans le DEP.

Droits de la rédaction

La rédaction décide de l'acceptation ou du refus des manuscrits.

Droits de l'éditrice

L'acceptation de la contribution pour publication transfère les droits de publication à l'ADE. Ce droit comprend également les réimpressions, traductions, reproductions photographiques, traitements électroniques (hors et en ligne) et sources d'informations secondaires telles que banques de données ou services d'indexation.

Les contributions des différentes rubriques sont également publiées dans les archives en ligne du DEP (www.vur-ade.ch).

Ecriture conforme au genre – L'égalité des sexes sur le plan linguistique

Nous recommandons aux auteurs et auteurs d'utiliser une écriture conforme au genre. Le secrétariat tient volontiers un guide explicatif à disposition (ZHAW, Chancellerie fédérale).

Date: 21 février 2019 / ADE